



Assemblée générale

Deuxième session

2^e séance plénière

Vendredi 18 septembre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Premier rapport du Bureau (A/64/250)

Le Président (*parle en arabe*) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la section I du rapport du Bureau. Dans cette section, le Bureau prend note des informations figurant au paragraphe 2.

J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur la section II, intitulée « Organisation de la session », dans laquelle figurent un certain nombre de recommandations concernant le Bureau, la rationalisation des travaux, les dates d'ouverture et de clôture de la session, l'horaire des séances, le débat général, la conduite des séances, etc.

Toutes ces recommandations ont trait à la pratique établie. Aussi, plutôt que de les examiner une par une, il me semble qu'il serait préférable et plus efficace d'examiner, dans leur ensemble, toutes ces questions d'organisation relatives à l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de toutes les informations dont elle est priée de prendre note et approuver toutes les

recommandations faites par le Bureau à la section II du rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Puisque l'Assemblée générale vient d'adopter la recommandation figurant au paragraphe 15 du rapport, visant à lever les conditions énoncées à l'article 67 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale pour déclarer une séance ouverte, je voudrais approuver la suggestion pratique qui a été faite aux sessions antérieures, à savoir que chaque délégation demande à l'un de ses membres d'être présent dans les salles de réunion à l'heure fixée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de l'information qui figure au paragraphe 36 concernant la présentation des projets de proposition en temps voulu pour examen de leurs incidences sur le budget-programme?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais à présent appeler l'attention des représentants sur la section III, consacrée à l'ordre du jour. La question de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour sera abordée ultérieurement dans la section IV.

Dans la section III, le Bureau a pris note des informations qui figurent aux paragraphes 44 à 49.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Au paragraphe 50, l'Assemblée générale est informée que pour ce qui est du point 19 du projet d'ordre du jour, « Question de l'île comorienne de Mayotte », le Bureau a décidé qu'il examinerait à une date ultérieure la question de son inscription à l'ordre du jour.

Au paragraphe 51, le Bureau recommande que l'examen du point 41 de l'ordre du jour, « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » soit reporté à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et que la question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de cette session. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 52, s'agissant du point 62 du projet d'ordre du jour, « Développement agricole et sécurité alimentaire », le Bureau recommande son inscription sous le titre B, « Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 53, en ce qui concerne le point 123 du projet d'ordre du jour, « Santé mondiale et politique étrangère », le Bureau recommande son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 54, en ce qui concerne le point 160 du projet d'ordre du jour, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération », le Bureau recommande son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 55, en ce qui concerne le point 161 du projet d'ordre du jour, « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits », le Bureau recommande son inscription sous le titre I, « Questions

d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 56, en ce qui concerne le point 162 du projet d'ordre du jour, « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme », le Bureau recommande son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 57, s'agissant du point 163 du projet d'ordre du jour, « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Comité international olympique », le Bureau recommande son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 58, en ce qui concerne le point 164 du projet d'ordre du jour, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective », le Bureau recommande son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 59, en ce qui concerne le point 165 du projet d'ordre du jour, « Soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale », le Bureau recommande son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Au paragraphe 60, en ce qui concerne le point 166 du projet d'ordre du jour, « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs », le Bureau

recommande son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous passons maintenant à l'ordre du jour que le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter au paragraphe 61 de son rapport, compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées concernant le projet d'ordre du jour.

Étant donné que le programme est organisé en neuf titres, nous examinerons l'inscription de l'ensemble des questions sous chaque titre pris dans son ensemble. Je rappelle encore une fois aux membres que, pour le moment, nous n'examinons aucune question quant au fond.

Les points 1 à 3 ont déjà été traités. Nous allons passer aux points 4 à 8. Puis-je considérer que ces points sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous en venons maintenant à l'inscription des points qui figurent sous le titre A, « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Puis-je considérer que les points énumérés sous le titre A sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous passons maintenant au titre B, « Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies ». Puis-je considérer que les points énumérés sous ce titre sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous passons maintenant au titre C, « Développement de l'Afrique ». Puis-je considérer que le point mentionné sous ce titre est inscrit à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous en venons maintenant au titre D, « Promotion des droits de l'homme ». Puis-je considérer que les points énumérés sous le titre D sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Le titre E est intitulé « Coordination efficace des opérations d'aide humanitaire ». Puis-je considérer que les points mentionnés sous ce titre sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous en venons maintenant au titre F, « Promotion de la justice et du droit international ». Puis-je considérer que les points énumérés sous le titre F sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous passons à présent au titre G, « Désarmement ». Puis-je considérer que les points énumérés sous ce titre sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Le titre H est intitulé « Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ». Puis-je considérer que les points énumérés sous ce titre sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous passons, pour terminer, au titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que les points énumérés sous le titre I sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous passons maintenant à la section IV du rapport du Bureau portant sur la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour. Le Bureau prend note des informations figurant aux paragraphes 62 à 65. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note des informations figurant au paragraphe 64 concernant l'octroi du statut d'observateur?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous passons à présent aux recommandations figurant aux paragraphes 66 à 71. Nous examinerons les recommandations l'une après l'autre. Avant de poursuivre, je rappelle aux membres que les numéros des points cités ici concernent l'ordre du jour provisoire figurant au paragraphe 61 du rapport dont nous sommes saisis, c'est-à-dire le document A/64/250.

Nous commençons par les paragraphes 66 a) à l), relatifs à un certain nombre de points à examiner en séance plénière. Au paragraphe 66 f), le Bureau décide de recommander à l'Assemblée que le point 64 de l'ordre du jour provisoire, intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme », soit examiné en séance plénière et à la Troisième Commission, étant entendu que cette dernière étudierait toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée, y compris celles tendant à développer le droit international des droits de l'homme, sans préjudice du droit des États de présenter des résolutions et des décisions sur toutes les questions examinées dans le rapport du Conseil.

Je donne la parole à la représentante de Cuba, pour une motion d'ordre.

M^{me} Pérez Álvarez (Cuba) (*parle en espagnol*): Nous adressant à vous pour la première fois, Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter pour votre élection.

S'agissant du point de l'ordre du jour provisoire intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme », nous souhaitons attirer l'attention du Secrétariat sur le fait que les termes employés dans la version espagnole du document A/64/250 diffèrent de ceux figurant dans la recommandation formulée l'année dernière dans le document A/63/252/Add.2. La délégation cubaine constate que, dans la version anglaise du document auquel nous faisons référence aujourd'hui, les termes employés sont exactement les mêmes que ceux figurant dans la recommandation de l'an passé. Par conséquent, nous voudrions qu'une correction soit apportée à la version espagnole de manière à ce qu'elle corresponde au texte anglais. Autrement dit, les termes employés dans la version espagnole du document A/64/250 devraient être les mêmes que ceux figurant dans la version espagnole du document A/63/252/Add.2.

Le Président (*parle en arabe*): Nous prenons note des observations de la représentante de Cuba et agirons en conséquence.

Tenant compte de la recommandation que je viens de faire, l'Assemblée générale examinerait, en séance plénière, le rapport du Conseil sur les activités qu'il a menées cette année. Il est également entendu que l'accord actuel ne constitue en aucun cas une réinterprétation de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et qu'il sera de nouveau examiné avant le début de la soixante-cinquième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de toutes les informations dont elle est invitée à prendre note et approuver toutes les recommandations du Bureau figurant aux paragraphes 66 a) à l)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous en venons maintenant au paragraphe 67, relatif au point 96, intitulé « Désarmement général et complet ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la recommandation figurant au paragraphe 67?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons maintenant au paragraphe 68, relatif au point 60 de la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite approuver la recommandation figurant au paragraphe 68?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous en venons à présent aux paragraphes 69 a), b) et c), relatifs, respectivement, aux points 62, 69 et 105 de la Troisième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite approuver les recommandations et prendre note des informations figurant aux paragraphes 69 a), b) et c)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons maintenant aux paragraphes 70 a) et b), relatifs aux points 133 et 142 de la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les recommandations qui figurent aux paragraphes 70 a) et b)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons maintenant aux paragraphes 71 a) à d), relatifs, respectivement, aux points 165, 166, 167 et 168 de la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les recommandations qui figurent aux paragraphes 71 a) à d)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous en venons maintenant au paragraphe 72 du rapport du Bureau relatif au renvoi des questions inscrites à l'ordre du jour à la plénière et à chacune des commissions.

Nous passons d'abord à la liste des questions dont le Bureau recommande l'examen en séance plénière sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions énumérées à la plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Première Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Deuxième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Troisième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Troisième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Nous passons à présent à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Cinquième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions

qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Enfin, nous en venons à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Sixième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du premier rapport du Bureau. Je tiens à remercier tous les membres de l'Assemblée de leur coopération.

Chaque grande Commission recevra la liste des points de l'ordre du jour qui lui sont renvoyés, afin qu'elle puisse commencer à organiser ses travaux conformément à l'article 99 du Règlement intérieur.

J'appelle maintenant l'attention des représentants sur la question de la participation du Saint-Siège, en sa qualité d'État ayant le statut d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément à la résolution 58/314 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} juillet 2004, et à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/58/871, le Saint-Siège, en sa qualité d'État ayant le statut d'observateur, participera aux travaux de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale sans qu'aucune explication liminaire ne soit nécessaire avant chacune de ses interventions.

Je souhaiterais également appeler l'attention des représentants sur la question de la participation de la Palestine, en sa qualité d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 3237 (XXIX) en date du 22 novembre 1974, 43/177 en date du 15 décembre 1988, et 52/250 en date du 7 juillet 1998, et à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/52/1002, la Palestine participera, en sa qualité d'observateur, aux travaux de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, sans qu'une explication liminaire ne soit nécessaire avant chacune de ses interventions.

La séance est levée à 10 h 55.